

Le féminisme

EN REVUE

Volume 1. Numéro 2. JANVIER 1988



Fédération
des femmes du Québec

FEMMES EN TÊTE

Lancement des États généraux des femmes

par Monique Sauriol

Le 2 décembre dernier avait lieu à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Montréal le lancement des États généraux des femmes sous la coordination de Relais-Femmes. Sous le thème de **Femmes en tête**, cette vaste entreprise tout à fait inusitée s'échelonne sur plus de deux ans et vise à tracer le portrait de l'évolution du mouvement des femmes, à sensibiliser la population aux gains obtenus et à ouvrir un large forum sur nos perspectives d'avenir. Elle se terminera en avril 1990 par un événement d'envergure à Montréal, les 50 heures du féminisme, pour célébrer le 50^e anniversaire du droit de vote des femmes au Québec accordé le 25 avril 1940.

Le Comité organisateur espère rejoindre toutes les Québécoises par le biais de la très grande majorité des associations à travers la province, sans oublier les femmes non regroupées de tout âge, pour prendre part à ce grand mouvement populaire et faire le point sur la situation passée, présente et future des femmes au Québec.

Plus de 130 femmes ont répondu à

l'invitation du Comité organisateur qui comprend 7 organismes dont la F.F.Q. et dans lequel figurent notamment madame Marie Letellier, porte-parole de **Femmes en tête** et coordonnatrice de Relais-Femmes, notre présidente, madame Ginette Busque, ainsi que madame Louise Coulombe-Joly, présidente de l'AFEAS. **Femmes en tête** a déjà reçu l'appui de la ministre déléguée à la Condition féminine, madame Monique Gagnon-Tremblay, et l'adhésion de 34 organismes. Et ce n'est qu'un commencement!

La magnifique salle du Conseil de l'Hôtel de ville a été gracieusement mise à la disposition du Comité organisateur pour l'occasion et conférerait un cachet officiel et solennel qui convenait particulièrement bien à cet événement sans précédent et qui marquera une date importante dans notre histoire. Même le buffet servi après la conférence de presse était offert par la Brasserie Labatt. C'est de bon augure pour la campagne de financement de **Femmes en tête**.



Lancement des États généraux des femmes à l'Hôtel de ville de Montréal. De g. à d. : Louise Coulombe-Joly, Marie Letellier et Ginette Busque

Le mot de la présidente

Nous voilà déjà en 88, à l'aube de toute une série d'activités qui nous tiendront en alerte d'ici la fin du printemps. Projet sur la fiscalité, réalisation du guide sur la politique municipale, finalisation de la trousse d'information sur la pornographie, Conseil général, préparation du Congrès et dîner bénéfique nous rappelleront que la F.F.Q. se porte bien et a le vent dans les voiles, sans oublier le projet *Les États généraux* des groupes de femmes qui a déjà commencé à nous mobiliser.

En effet, comme Monique Sauriol vous en informe ci-contre, le projet des États généraux des femmes est bel et bien lancé. Ce n'est pas une mince affaire, croyez-moi. Depuis quelques années déjà, plusieurs d'entre nous

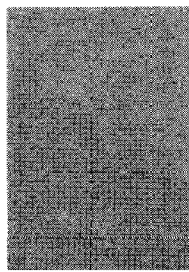
rêvaient à un tel événement et c'est avec énormément de plaisir que nous le voyons prendre forme. Plaisir et anxiété à la fois, puisque les enjeux mis en cause sont d'une importance capitale (quel beau mot politique) et que nous en sommes fort conscientes.

Pour faire le portrait vivant du chemin parcouru depuis l'obtention du droit de vote au Québec, nous serons amenées, entre autres, à examiner de quelle manière nous avons jusqu'à maintenant utilisé ce droit et le rôle qu'il a joué dans les changements que nous avons réussi à provoquer. Fait encore plus intéressant peut-être, nous devrons tenter de voir de quelle manière, dans l'avenir, nous développerons un pouvoir politique collectif. Le résultat

Prochaine date de tombée:

9 février

Prière de nous communiquer vos projets immédiatement pour nous permettre d'en planifier la publication dans nos numéros à venir, si nous en avons l'espace.



CHRONIQUE JURIDIQUE

par
Janine Kean,
avocate

La première chronique ayant exposé les principaux éléments de la nouvelle législation en matière de divorce, je tenterai maintenant d'en analyser l'application pratique.

Afin de bien situer cette nouvelle loi, je crois utile de rappeler qu'on doit garder constamment à l'esprit qu'il est difficile, voire même impossible, de légiférer en droit de la famille et de réussir à protéger toutes et chacune des catégories de personnes à qui s'appliquent ces principes. La loi se doit d'établir des principes généraux tout en laissant, par contre, une certaine discrétion au tribunal qui se chargera de les appliquer en regard du cas d'espèce qui se trouve devant lui.

La position du Conseil du statut de la femme et de la Fédération des femmes du Québec a été suivie en grande partie par le Législateur. En effet, le droit à la pension alimentaire accordée au conjoint à la suite d'un divorce n'existe plus du seul fait du mariage mais plutôt à cause des pertes subies dues au mariage. La pension alimentaire est donc vue comme un moyen d'accès à l'autonomie financière des conjoints.

On tiendra compte du fait que les années de mariage ont fait subir certaines pertes aux femmes qui ont pris charge du foyer et de l'éducation des enfants. Ces charges les ont peut-être tenues éloignées du

marché du travail en tout ou en partie. Le montant de pension sera évalué en fonction de l'âge et de l'état de santé, des possibilités de trouver un emploi ou d'acquérir une formation.

La pratique nous révèle que les femmes sont, en quelque sorte, divisées en trois groupes d'âge, les 20 à 40 ans, les 40 à 50 ans et les 50 ans et plus.

Compte tenu de l'âge des femmes du premier groupe, le tribunal considère que ces femmes sont en mesure de voir à leurs besoins et un délai minimum leur est accordé, à moins qu'elles aient encore des enfants d'âge pré-scolaire à la maison. Mais, au plus tard quand les enfants sont rendus sur le banc de l'école, on exigera de ces femmes qu'elles fassent un retour sur le marché du travail.

Le deuxième groupe de femmes est probablement celui qui est le plus durement touché par la nouvelle loi sur le divorce car certaines d'entre elles ont la même philosophie ou les mêmes principes à l'égard du mariage que leurs aînées. Elles ont souvent considéré le mariage comme une assurance-salaire. Les tribunaux exigent de ces femmes, contrairement à leurs aînées, de viser un retour sur le marché du travail dans un délai variant entre six mois et cinq ou six ans, après quoi elles devront s'autosuffire.

Pour le troisième groupe, la Cour d'Appel du Québec leur applique la *grandmother clause*, c'est-à-dire que ces femmes sont de

celles qui devaient, lors du mariage et compte tenu des attentes de la société de l'époque, arrêter de travailler pour se consacrer entièrement à leur mari et enfant(s). De plus, à leur âge, il est impensable qu'elles se recyclent ou acquièrent une formation assez rapidement pour être autonomes financièrement avant l'âge de la retraite.

Enfin, lorsqu'une femme a établi son droit à une pension alimentaire, il lui est possible d'obtenir une pension alimentaire payable par versements ou par l'octroi d'une somme globale, ou les deux à la fois selon le cas.

En conclusion, les femmes doivent prendre conscience du fait qu'il est primordial pour elles de planifier leur avenir financier dès le mariage et pendant sa durée, faute de quoi elles devront faire face, dans l'éventualité d'un divorce, à une réalité des plus dure.

Lors de notre prochain entretien, nous tenterons d'énoncer les moyens dont les femmes disposent pour se protéger financièrement durant le mariage.



Cours de formation

Extraits du rapport rédigé par Marie-Hélène Côté, Service aux collectivités de l'UQAM

Responsable administrative de la session

Comme l'an passé, un cours de formation des formatrices à l'action politique individuelle et collective a été offert à 20 membres de la F.F.Q. Seulement 14 femmes se sont prévaluées cette année de cette formation donnée par la professeure Evelyne Tardy du Département de sciences politiques, avec la collaboration de Denise Crête, responsable du Comité éducation de la F.F.Q. Cette session avait lieu les 2, 3, 4 - 16, 17, 18 octobre et 6, 7, 8 novembre derniers.

Nous vous présentons quelques extraits de la synthèse des évaluations individuelles écrites qui ont été remplies par ces 14 participantes en fin de session.

Appréciation globale: les participantes ont semblé très satisfaites, ayant toutes donné la plus haute cote d'appréciation.

Atteinte des objectifs de la session: la session a répondu de façon très satisfaisante à leurs attentes et besoins. Treize participantes considèrent que les objectifs ont été pleinement réalisés et aucune des 14 n'aurait souhaité atteindre d'autres objectifs.

Contenu de la session: toutes les participantes ont exprimé la plus grande satisfaction quant au contenu de la session. Douze disent avoir rafraîchi des connaissances déjà acquises précédemment et particulièrement sur les sujets suivants: communication et pouvoir du langage - organisation électorale - lobbying - action politique et groupes de femmes - palier municipal - relation avec les médias et leur importance - rôle et fonction des groupes de pression.

Toutes les participantes ont réalisé des apprentissages et acquis de nouvelles connaissances, plus particulièrement sur les sujets suivants: importance des médias - stratégies et leur importance - pouvoir du langage - organisation électorale - lobbying - problèmes de solidarité féminine - rôle des

AU BAS DE L'...
voue à la défé...
leuses et trav...
syndiqué(e)s...
vice individu...
par le biais d...
phoniques ou...
au vendredi...
(514) 270-787

OUTILS

Des rencontres

OUTILS

cycle menstruel, le stérilet, etc. Pour connaître les dates de ces rencontres et vous y inscrire, téléphonez en après-midi au (514) 842-8903.

Le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence offre aux femmes en difficulté un service téléphonique bilingue, gratuit et confidentiel qui est accessible à travers le Québec, 24 h sur 24 et 7 jours/sem. Grâce à cette ligne directe, chaque femme peut entrer en contact avec la maison d'hébergement la plus rapprochée dans sa région, avoir accès à un service d'écoute, d'information et même d'hébergement en cas d'urgence.

S.O.S. VIOLENCE CONJUGALE
1-800-363-9010

À partir de janvier 88, le **Centre de santé des femmes de Montréal** offre des ateliers collectifs d'information et d'échange sur des thèmes tels que l'auto-examen, le

Le Regroupement des Centres de santé des femmes du Québec vient de publier le premier volet d'une enquête sur l'état, l'accessibilité et la qualité des services d'avortement au Québec. Cette première partie fait une mise à jour des données descriptives et quantitatives les plus récentes en matière d'avortement. Le second volet - analyse qualitative des services- devrait être complété au printemps 88. Le premier document est vendu 7\$ - groupes de femmes / 10\$ - individu(e)s / 15\$ - institutions.

Regroupement des Centres de santé des femmes du Québec - C.P. 1197 Succ. Place du Parc Montréal, Qc H2W 2P4

Suite de la couverture

de l'ensemble de cette opération devrait donc créer une dynamique toute nouvelle et situer les femmes, tant dans les groupements qu'individuellement, par rapport aux priorités qu'elles doivent déterminer.

Les étapes préparatoires aux États généraux et l'événement provincial qui en marquera la tenue en avril 1990 offriront à toutes les Québécoises qui le désirent la possibilité de participer à ce qui sera certainement une des initiatives majeures du mouvement québécois des femmes au XXème siècle.

Le cinquantième anniversaire du droit de vote arrive à une période où beaucoup de gens (y compris bien des femmes) croient que les groupes de femmes n'ont plus un rôle déterminant à jouer en matière de condition féminine. Personnellement, je crois que les changements les plus profonds sont encore à venir. Je crois aussi que les plus grands débats n'ont pas encore tous été tenus et qu'un organisme comme le nôtre doit continuer de susciter la réflexion et de provoquer l'action. C'est pourquoi il me semble si important que toutes les associations-membres ainsi que toutes les membres individuelles s'engagent pleinement dans la dé-

marche collective qui s'amorcera dès 1988.

La F.F.Q. elle-même, en tant que regroupement, vous soumettra un plan d'action au cours des mois à venir. Quelques idées ont commencé à faire leur chemin mais il est encore un peu tôt pour vous en faire part. Nous travaillerons, il va sans dire, en concordance avec la coordonnatrice qui sera recrutée prochainement, grâce à une subvention octroyée par le Programme promotion de la femme du Secrétariat d'État.

En 1990, la F.F.Q. fêtera, pour sa part, son 25ème anniversaire. Parmi les fondatrices, en 1965, on retrouvait des femmes qui avaient déjà marqué la société québécoise par leurs actions et leurs idées. Nous savons que, depuis, la Fédération assume un rôle important dans la promotion des droits des femmes ainsi que dans la formation à l'action politique. C'est pourquoi, en quelque sorte, les États généraux vous concernent au plus haut point.

Nous serons donc au rendez-vous avec toute l'énergie, la stratégie, l'intelligence et la mobilisation nécessaires.

À bientôt,

Ginette Busque

tion des formatrices à la F.F.Q

partis (ex. utiliser l'opposition) - exigences et impératifs de la vie politique active - certains dossiers (femmes collaboratrices, lac Meech).

Les questions relatives aux changements d'attitudes ou de valeurs, et celles relatives à l'acquisition et au renforcement d'habiletés ont été regroupées. Dans l'ensemble, les participantes situent les impacts d'une telle session à deux niveaux: renforcement de leurs convictions ou de leur conscience de la nécessité pour les femmes d'être présentes en politique individuellement et collectivement. Il est donc question ici d'un **approfondissement de leur réflexion sur le rapport des femmes au pouvoir.**

Huit participantes insistent surtout sur le fait que la session leur a permis de prendre conscience des habiletés qu'elles avaient déjà et de la nécessité de développer, d'organiser et de structurer d'avance ces habiletés pour être plus efficaces dans leurs interventions **mettre l'accent sur le développement d'habiletés concrètes de méthodes de travail.**

Méthodes pédagogiques: toutes les participantes considèrent que la communication avec la professeure a été très satisfaisante. De la même façon, elles ont toutes apprécié la présence d'une représentante de la F.F.Q. aux sessions. Neuf d'entre elles sont également d'avis que l'expertise de chacune des femmes présentes a été suffisamment utilisée. Elles soulignent la diversité et la richesse de l'apport de chacune.

Documentation: sauf pour un cas de non réponse, toutes les participantes considèrent que la documentation reçue était satisfaisante et pertinente.

Suivi: Avez-vous l'intention de réutiliser vos connaissances? Cinq participantes ont l'intention de susciter la réflexion dans les groupes où elles militent sur l'action politique, c'est-à-dire de réutiliser ces connaissances soit en organisant un colloque, soit en redonnant l'information à leur groupe. Quatre ont développé le goût de donner leur appui à des femmes candidates dans leur région

alors que trois veulent utiliser leurs connaissances pour être plus efficaces dans leur lobbying et leurs relations publiques. Deux veulent "plonger" en politique, dont une des participantes au niveau municipal, et une autre veut mettre sur pied un Comité d'action politique permanent dans son groupe. Trois participantes disent avoir besoin de réfléchir plus longtemps.

Souhaiteriez-vous une suite à cette session? : treize participantes ont répondu *oui* et une *non*.

Pour quoi faire? cinq participantes voudraient approfondir davantage les moyens d'action politique (une des participantes a partir de dossiers spécifiques tels que porno, NTR, etc., une autre à partir de l'impact de cette session dans son milieu). Quatre participantes disent qu'elles auraient besoin de mettre en application leurs connaissances et habiletés déjà acquises; deux voudraient pouvoir terminer ce qui a été *escamoté* faute de temps et une aimerait participer à une session de formation aux médias. Enfin, une participante souhaiterait pouvoir échanger avec les autres participantes, après un certain temps, pour être en mesure d'évaluer leur utilisation de ce qu'elles ont appris en cours de formation des formatrices.

Commentaires généraux: toutes les participantes ont exprimé un très haut degré de satisfaction face à l'ensemble de la session et, même si la majorité d'entre elles ont trouvé celle-ci trop chargée, elles s'accordent à dire que tous les éléments de contenu étaient essentiels. Certaines ont même suggéré d'ajouter d'autres éléments ou même d'allonger la session.

Les participantes ont également formulé des commentaires et recommandations qui s'adressent spécifiquement à la F.F.Q. Lors d'une prochaine parution, nous vous fournirons ces commentaires de même que le suivi que la F.F.Q. compte y apporter.

CHELLE se des travail-leurs non-offre un ser-vice d'information gnes télé-rtes du lundi 13h30 à 17h:

collectives

d'information ont également lieu tous les mardis soirs à 18h et les jeudis matins à 9h30, dans les locaux de l'organisme situés au 6839A, rue Drolet - Montréal H2S 2T1.

AU BAS DE L'ÉCHELLE publie chaque année une brochure qui donne une

foule de renseignements sur les droits et recours des non-syndiqué(e)s. Pour en faire la demande (3\$ + 0,75\$ pour frais d'envoi), envoyez votre chèque ou mandat poste à l'adresse ci-haut mentionnée ou téléphonez au (514) 270-7878, entre 13h30 et 17h.

CULTURE

Après une année d'absence et de réflexion, **LES FOLLES ALLIÉES** se retrouvent au nombre de neuf pour un spectacle qu'elles ont intitulé **C'EST PARTI MON SUSHI - UN SHOW CRU**. Cette équipe renouvelée, qui utilise toujours l'humour et la tendresse comme langue de dénonciation, a choisi pour cette occasion de parler de NTR, de MTS et, bien sûr, d'amour par le biais de la chanson, de la danse, de la musique, de la magie, de l'acrobatie et

de la poésie. Un spectacle *formule cabaret* qui, par la délinquance de sa forme favorisant la transgression des règles, nous permettra de revoir Sylvie Legault et Sylvie Potvin accompagnées de leurs amies musiciennes et chanteuses.

Une soirée à ne pas manquer pour fêter dans la joie la période du 8 mars!

On nous avise de plus que les dates des représentations doivent être bien suivies, car il n'y aura pas de prolongation. Prenez donc soin de bien lire l'annonce ci-contre...

Cette année, pour fêter avec vous
le 8 mars, les **FOLLES ALLIÉES**
présentent un nouveau spectacle

de style cabaret:

**C'est parti mon sushi.
un show cru.**



les 3, 4 et 5 mars

à l'Institut canadien de
Québec, à Québec

les 9, 10, 11 et 12 mars
au Spectrum, à Montréal

BONNE FÊTE ET BONS RIRES!

Le féminisme
EN REVUE

1265, rue Berri
Bureau 820
Montréal
Québec H2L 4X4
(514) 844.7049

RÉALISATION

Production

Janou Gagnon

Monique Sauriol

Collaboration

Rollande Guay

Traitement de texte

Suzie Beaulieu

Infographie

Claudette Rodrigue

EN BREF

Projet de formation

La Laurentienne mutuelle d'Assurance offre une formation de 34 semaines payée en moyenne 125\$ par semaine à des candidates susceptibles de la représenter. Financé par Emploi et Immigration Canada, ce projet s'adresse aux femmes des régions de Montréal et de Québec désireuses de retourner sur le marché du travail après une absence minimale de 3 ans et possédant au moins un DEC ou une expérience pertinente.

Pour plus de renseignements, appelez à Montréal Denyse Vachon, (514) 392-6677 ou 1-800-361-1594, et à Québec, Lucile Couture (418) 647-5208 ou 1-800-463-4612.

Dernière heure

Monsieur Robert Bourassa, premier ministre du Québec, a accepté la présidence d'honneur du souper-bénéfice organisé par la F.F.Q. et qui aura lieu le 11 avril 1988. De plus amples détails sur l'événement vous seront fournis lors de notre prochaine publication.

Bienvenue

Nous voulons souhaiter la bienvenue à deux associations nouvellement membres de la F.F.Q.. Il s'agit de la **Garderie La Boîte à soleil** de Chambly et **Passage Yamaska** de Cowansville.

Régions

Le Conseil régional du Lac Saint-Jean n'a pas été en mesure de nous faire parvenir son article avant que nous n'allions sous presse. Nous nous excusons donc de ce contre-temps indépendant de notre volonté.

AVIS

Comité de mises en candidatures

Le Comité de mises en candidatures voit loin! En effet, nous pensons déjà à la formation du prochain Conseil d'administration. Des postes seront à combler, comme chaque année, et nous vous invitons, ne serait-ce qu'un bref instant, à envisager la possibilité de poser votre candidature. L'invitation est lancée, vous avez le temps d'y penser!!!

Si vous pensez que le Conseil d'administration n'est pas pour vous, sachez que la Fédération est toujours heureuse d'accueillir de nouvelles membres, à titre individuel ou en tant qu'association. Donc, si vous connaissez des associations ou des femmes qui ne sont pas membres et qui seraient susceptibles de le devenir, parlez-leur-en! Faites votre petit effort de recrutement.

Pour plus d'informations sur les mises en candidatures, vous pouvez contacter **Suzanne Bélanger** à Saint-Jean sur Richelieu au (514) 348-9254 ou laisser un message à la Fédération.

Cessez-le-feu!

par Claire Bonenfant

Le 4 décembre dernier, le Conseil d'administration de la F.F.Q. répondait affirmativement à une demande d'appui pour obtenir une subvention de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité, au groupe PACIJOU.

Ce groupe qui vient de lancer un guide pédagogique intitulé *Cessez-le-feu* a pour objectif de dénoncer les jouets militaires. Le projet se veut d'envergure: sensibilisation des enfants, des parents et de toute la population à l'invasion des comptoirs de jouets par le

militarisme.

Les trains ne suffisent plus, les patins à roulettes sont abandonnés et on ne trouve plus de cordes à danser: l'Amérique s'aperçoit avec effarement que ses enfants préfèrent, cette année et de loin, les jeux bellicieux.

Quand les Barbie épousent les G.I. Joe, il ne faut pas se surprendre qu'on manque de place dans les maisons d'hébergement pour femmes battues.

Le Comité éducation se penchera sur ce dossier à la fin février pour tenter de voir de quelle façon la F.F.Q. pourrait s'impliquer davantage dans ce projet.

Consultation sur la fiscalité

point de vue de la F.F.O.
par Ginette Busque



Deuxième rencontre **Groupes de femmes / Gouvernement**
ayant pour thème la fiscalité

Le 2 novembre dernier avait lieu, à Montréal, une consultation sur la fiscalité organisée par la ministre déléguée à la condition féminine, Madame Monique Gagnon-Tremblay. Une quarantaine de groupes avaient accepté de participer à la consultation et sont venus exposer aux ministres présents leurs principales préoccupations et revendications en matière fiscale.

La F.F.O. est intervenue dans chacune des thématiques proposées et c'est un plaisir pour moi de vous tracer les grandes lignes de notre présentation.

Notre première intervention portait, tel que requis, sur les fondements de la fiscalité. Après les palabres d'usage, nous avons exprimé aux représentant(e)s du gouvernement provincial notre désir de

les voir endosser deux des principes énoncés dans le projet fédéral de réforme fiscale. Le premier principe en est un d'équité et de justice sociale et il vise à exempter d'impôts les personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté. Nous savons qu'une telle revendication touche énormément de femmes. Qu'il suffise de rappeler les chiffres de Statistique Canada que nous rapportions en mars dernier dans notre *Portrait socio-économique des Québécoises et des Canadiennes* par Anne-Marie Gingras et Hélène Sarrazin, et qui sont à l'effet que 6 mères seules sur 10, de moins de 65 ans, ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté.

Le second principe vise une meilleure répartition du fardeau fiscal entre les particuliers et les entre-

prises, et entre les personnes à revenus élevés et les personnes à revenus moyens ou faibles. Nous avons pu constater, en effet, dans la prévision 84-85 des revenus budgétaires du Québec, que l'impôt des sociétés ne correspondait qu'à 5.9% des revenus du gouvernement du Québec alors que l'impôt sur le revenu des particuliers comptait pour 46.3% des revenus du gouvernement. Nous savons aussi que les abris et certains aménagements fiscaux permettent parfois à ceux et celles qui bénéficient de revenus élevés de réduire à zéro ou presque leur fardeau fiscal, au détriment, le plus souvent, des contribuables à revenus moyens.

Pour ce qui est des fondements de la fiscalité plus spécifiquement reliés à la situation des femmes, nous

avons demandé au gouvernement provincial de se donner des objectifs qui, entre autres, favorisent:

1. l'autonomie financière des femmes;
2. la participation au marché du travail (dans le cadre de politiques de développement de l'emploi, etc.);
3. une meilleure redistribution de la richesse entre les hommes et les femmes par la reconnaissance de la contribution économique des femmes à la société (prestation de soins aux enfants, etc.).

Nous avons ensuite abordé le thème qui traitait du soutien aux membres d'un ménage. Nous avons exprimé notre préférence pour le maintien de la base individuelle comme unité de taxation et avons fait valoir la nécessité de ne plus con-

sidérer le conjoint ou la conjointe au foyer comme une personne à charge, compte tenu notamment de notre droit de la famille qui reconnaît qu'un conjoint peut s'acquitter de sa contribution aux charges du ménage par son travail au foyer. Dans cette optique, nous avons proposé que les exemptions personnelles et les exemptions de personnes mariées soient transformées en crédits d'impôts remboursables. Les exemptions profitant davantage aux personnes dont les revenus sont élevés, le crédit d'impôt constitue une mesure plus équitable. Si de plus le crédit est remboursable à la personne pour laquelle il est réclamé, il répond alors à un objectif d'autonomie des individu(e)s, dont les conjoint(e)s au foyer seront les premier(ère)s bénéficiaires. Dans une perspective d'autonomie, nous avons également revendiqué que le gouvernement du Québec revienne à la formule selon laquelle le conjoint ou la conjointe au foyer peut se procurer un certain revenu sans diminuer pour autant l'exemption de personne mariée de l'autre conjoint. Concrètement, l'élimination de la protection de ce gain minimal démotive un grand nombre de femmes à rechercher une certaine indépendance financière.

Quant à nos propos sur le traitement fiscal des enfants, ils ont fait ressortir la nécessité de l'appui de la collectivité envers les familles qui ont charge d'enfants. D'une façon plus précise, nous avons proposé que les exemptions qui les concernent soient, tout comme l'exemption personnelle et l'exemption de personne mariée, transformées en crédits d'impôts remboursables. Contrairement au présent crédit d'impôt fédéral qui ne bénéficie qu'aux familles les plus démunies, le crédit

auquel nous songeons serait universel et ... substantiel. Il serait possible d'ajouter à cette base financière essentielle la prise en charge d'enfants, un crédit sélectif destiné aux familles à faibles revenus.

Nous avons également critiqué le traitement fiscal actuellement accordé aux allocations familiales du Québec, lesquelles sont, à toute fin pratique, remboursables à cent pour cent pour la très grande majorité des familles, ce qui compromet dangereusement le caractère universel de ces allocations. Nous avons enfin fait remarquer que, tout comme les conjoint-e-s au foyer, les jeunes ne sont pas incités à poursuivre un objectif d'autonomie financière, le premier dollar gagné venant réduire l'exemption pour personne à charge dont bénéficient leurs parents.

Dans la thématique des réalités particulières, nous avons brièvement commenté l'un des *irritants* du système, c'est-à-dire le traitement fiscal des pensions alimentaires versées pour les enfants (celles dont la mère n'est pas bénéficiaire mais qu'elle administre). Le revenu ainsi procuré étant celui des enfants et non celui de la mère, il faudrait étudier de quelle manière ces revenus devraient être traités pour ne pas pénaliser cette dernière.

Nous avons émis la proposition de diviser la pension en parts égales entre les enfants pour lesquels elle est accordée et qu'un rapport d'impôt soit produit au nom des enfants eux-mêmes. Toute cette question mériterait, il va sans dire, d'être plus amplement débattue avec ceux et celles qui ont déjà réfléchi à la question. La Fédération des Associations de familles monoparentales pourrait (dans un prochain

numéro) nous exposer son point de vue complet sur cette problématique.

Les autres thèmes dont nous avons discuté nous ont permis de faire part de nos appréhensions à l'égard de la taxe de vente que le gouvernement fédéral se propose d'instaurer et qui affecterait des biens aussi essentiels que la nourriture. Nous avons sollicité du gouvernement provincial qu'il nous appuie dans nos démarches sur cette question auprès du fédéral.

En ce qui a trait aux incitatifs au travail, nous avons demandé une révision du taux marginal de taxation pour les bénéficiaires d'aide sociale et l'extension aux couples mariés légalement des conditions consenties aux conjoints de fait en matière de prêts et bourses. Nous n'avons pas oublié non plus les programmes de réinsertion sur le marché du travail; nous avons réclamé que Transition Travail, les Semo et les programmes qui offrent une initiation aux métiers non traditionnels soient consolidés et développés.

Cette consultation ne représente pour la F.F.Q. qu'une étape dans la poursuite de son engagement dans le dossier de la fiscalité. Nous avons demandé une subvention au Programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État dans le but de diffuser une information plus en profondeur, tant auprès des associations que des Conseils régionaux. L'Assemblée générale devrait être l'étape ultime de ce projet, avec l'adoption de résolutions qui camperaient solidement la position de la F.F.Q. en matière de fiscalité.

La fiscalité représente un des outils de financement les plus puissants pour les gouvernements et nous sommes toutes affectées par les diverses politiques fiscales.

En tant que contribuables et bénéficiaires des programmes et mesures mis en œuvre grâce à l'argent perçu par les gouvernements, nous avons tout intérêt à suivre les choses de près.

C'est une bonne façon de nous mêler de NOS affaires.

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO

Le gouvernement du Québec a déposé, au début de l'automne dernier, un avant-projet de loi pour modifier la loi sur l'assurance-automobile. Cet avant-projet de loi a fait l'objet d'une analyse par le Comité d'action politique dans le but d'évaluer son impact sur les femmes.

Rédigé par Claire Bonenfant, un compte rendu de cette analyse sera publié lors de notre prochaine parution.

PUBLICATIONS À NE PAS MANQUER

■ **Place aux femmes dans l'agriculture**, publié par le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme (pages 11 à 51 *Les besoins et les ressources des femmes en agriculture*: recherches et rédaction par Ginette Busque). Gratuit au CCCSF - 2021, avenue Union, bureau 875, Montréal, Qc H3A 2S9 (514) 283-3123.

■ **Le perfectionnement des professeurs de l'enseignement professionnel des cégeps**, publié par le gouvernement du Québec, Conseil des Collèges, coll. Etudes et réflexions sur l'enseignement collégial, par Marcel LaRue et Margaret White.

Gratuit. Conseil des Collèges, Centre de documentation, 900, Place d'Youville, 8e étage, Québec, Qc G1R 2P7 (418) 643-9938 - (514) 873-6533.
